

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 6 avril 2017



L'an deux mil dix-sept, le six avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente mars s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : treize

Nombre de conseillers présents : dix

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mme Danielle MISSIR, Mme Catherine TRANOUEZ, Mr Yves LETELLIER, Mr Daniel PELFRESNE, Mr Jean BALLUE, Mr Bruno LAPIERRE et Mr David SAVOYE.

Étaient absentes excusées : Mme Monique DELABARE et Melle Pauline GRESSENT.

Était absente : Mme Katia ANDRIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mr David SAVOYE a été élu secrétaire.

. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal, délibérant sous la présidence de Mr Daniel PELFRESNE, sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur Daniel GRESSENT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- en section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 201 206,94 euros et les recettes s'élèvent à 165 883,96 euros d'où un déficit d'investissement de 35 322,98 euros.
- en section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 520 336,69 euros et les recettes s'élèvent à 587 436,70 euros d'où un excédent de fonctionnement de 67 100,01 euros.
- L'excédent de fonctionnement 2016 pour le CCAS est de 2 652,69.

L'excédent global pour l'année 2016 s'élève donc à 34 429,72 euros.

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2016, dressé par Mr le Receveur Percepteur à la Trésorerie de Barentin. Celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2016. Après délibération, il est approuvé à l'unanimité des Membres présents du Conseil Municipal.

• AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2016 de la façon suivante :

- la somme de 35 322,98 euros est affectée en investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté),
- la somme de 35 322,98 euros est affectée en investissement au compte 1068 (excédent capitalisé),
- la somme de 34 429,72 euros est affectée en fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

• VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de reconduire les mêmes taux pour les quatre taxes.

Pour 2017, les taux appliqués et les produits assurés seront donc les suivants :

	<u>Taux</u>	<u>Produit assuré</u>
Taxe d'habitation	23,16 %	78 420 euros
Foncier bâti	40,82 %	121 113 euros
Foncier non bâti	81,30 %	30 975 euros
Cotisation Foncière des Entreprises	24,03 %	5 046 euros
Soit un produit fiscal attendu de		235 554 euros

• VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'année 2017, les subventions suivantes :

Association « Les Genêts »	390,00 €
Union Sportive - subvention exceptionnelle	850,00 €
Moto-Club de l'Austreberthe	1 000,00 €
Sporting Club	1 200,00 €
Cheveux d'Argent	700,00 €
Club de Gym de la Vallée de l'Austreberthe	230,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Association des Sinistrés des Inondations de la Vallée de l'Austreberthe	30,00 €
Association « Le Relais » de Pavilly	550,00 €
L'atelier de Zaza	1 638,00 €
Divers	362,00 €

Soit un total de 7 000 euros.

• BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil le Budget Primitif 2017 résumé comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Charges à caractère général	142 850,56
Charges de personnel et frais assimilés	242 450,00
Atténuations de produits	11 798,00
Autres charges de gestion courante	90 550,00
Charges financières	27100,00
Charges exceptionnelles	1 500,00
Dépenses imprévues	22 861,71
Dépenses d'ordre	28 602,45
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	567 712,72

<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Produits des services, domaine et ventes	44 100,00
Impôts et taxes	250 483,00
Dotations, subventions et participations	205 000,00
Autres produits de gestion courante	20 000,00
Produits exceptionnels	3 700,00
Atténuation de charges	10 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	34 429,72
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	567 712,72

<u>Dépenses d'investissement</u>	
Déficit d'investissement reporté	35 322,98
Dépenses imprévues	7 391,45
Dotations , Fonds divers et réserves	201,00
Emprunts et dettes assimilées	50 000,00
Subventions d'équipement versées	20 000,00
Immobilisations incorporelles et corporelles	4 000,00
Opérations d'ordre	137 598,54
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2017	254 513,97

<u>Recettes d'investissement</u>	
Produits des cessions	40 000,00
Dotations, fonds divers et réserves	46 822,98
Emprunts et dettes assimilées	1 490,00
Opérations d'ordre	166 200,99
RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2017	254 513,97

Le Conseil vote à l'unanimité ce Budget Primitif 2017.

• FISCALISATION DES SYNDICATS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas fiscaliser pour 2017 la participation aux syndicats suivants :

- Syndicat Intercommunal des Rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège « Les Hauts du Saffimbec » de Pavilly

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6554 du BP 2017.

• SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION : DEMANDE D'ADHÉSION DES TREIZE COMMUNES DE L'ANCIENNE CCYP (Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères)

VU :

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

CONSIDERANT :

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Oui cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76.

• SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION : DEMANDE DE RETRAIT DES QUARANTE-ET-UNE COMMUNES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE 76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE 76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE 76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la

- Métropole, le maintien de ces quarante-et-unes communes dans le SDE 76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes, ni pour le SDE 76,
- que le retrait de ces quarante-et-unes communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
 - que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
 - que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE 76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
 - que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE 76, tout en permettant la conservation de son personnel,
 - qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
 - que les travaux en cours sur les dites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
 - que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
 - que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE 76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le trait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision serait réputée défavorable) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE 76 à un moment propice aux réunions des conseils,
 - que le SDE 76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

PROPOSITION :

il est proposé d'accepter le retrait de ces quarante-et-unes communes du SDE 76.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Épinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hénouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76.

• CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI « ESPACES VERTS »

Après discussion, le Conseil sollicite le renouvellement du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi actuellement en cours, à compter du 12 mai 2017 et pour une durée d'un an avec un horaire hebdomadaire de 30 heures. Mr le Maire est autorisé à procéder aux formalités nécessaires.

Les crédits nécessaires figurent au chapitre 12 du BP 2017.

• ÉCLAIRAGE PUBLIC

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'arrêter l'éclairage public du 2 mai au 15 septembre 2017 sauf, pour des raisons de sécurité, sur la route départementale 22.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Indemnités de fonction des élus

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} février 2017 les indemnités des élus comme suit :

- . l'indemnité de Mr le Maire, est fixée à 31% de l'indice brut de référence,
- . l'indemnité des deux adjoints, est fixée à 8,25% de l'indice brut de référence,

- Admissions en non-valeur

Sur la demande de Monsieur le receveur, six admissions en non-valeur sont prononcées à l'unanimité :

- . en faveur de Mr Laurent Maître-Jean pour la somme de 26€60
- . en faveur de Mme Ghiulgian Çetin pour la somme de 35€70
- . en faveur de Mr Mohamed Zerzour pour la somme de 43€68
- . en faveur de Mr John Bourdonnet pour la somme de 222€41
- . en faveur de Mme Katia Ladevie pour la somme de 30€
- . en faveur de Mme Christelle Leblond pour la somme de 15€

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6541 du BP 2017.

- Correction du passif de la commune

Conformément à l'avis n°2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics et dans le cadre de la correction du passif de la commune, le Conseil approuve à l'unanimité l'écriture suivante :

- . débit au 1641 pour 223,04 € (emprunt n° MON136026EUR)
- . crédit au 1068 pour 223,04 €

- Salle Marcel Bertaux : Mr le Maire donne le bilan des locations de la salle.

- Chasse aux œufs : proposée aux enfants de 3 à 12 ans le samedi 15 avril (rallye photos pour les plus grands).

- Internet : Mr le Maire informe le Conseil que les travaux pour l'installation de la fibre sur la commune débiteront à partir de septembre 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 21 heures 50.